



COMMANDE PUBLIQUE AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU Responsable du Service Juridique Tél.: 05.46.39.56.65 IY/EG MADAME KARINE LEMOINE Présidente de Association « Blue Jazz »

17 rue Jean Moulin 17200 ROYAN

<u>Objet</u>: Convention de mise à disposition de salles du Conservatoire de Musique Besançon Gachet au profit de l'Association « Blue Jazz », pour l'année 2021-2022

Madame la Présidente.

Dans le cadre de la mise à disposition désignée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, <u>pour attribution</u>, un exemplaire « original » de la convention correspondante.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Malre

Patrick MARENGO

<u>P. J.</u> : 1

Ep. en RAR 2C 162 183 4256 8 de 17.11.2021



VILLE DE ROYAN



D 21.504

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE BESANÇON GACHET DE ROYAN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « BLUE JAZZ »

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désignée « la Ville »,

D'UNE PART,

Ет

L'Association « BLUE JAZZ », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 20 mars 2003, sous le numéro 0172005289, représentée par Madame Karine LEMOINE, sa Présidente en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « l'Association »,

D'AUTRE PART.

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT:

- Vu la demande présentée par Madame Karine LEMOINE, Présidente de l'Association,
- Vu l'accord de la Ville.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

Il est mis à disposition de *l'Association*, 3 salles du Conservatoire de Musique Besançon Gachet de Royan, sis rue des Arts à Royan.

ARTICLE 2

Cette mise à disposition est gratuite. L'utilisation des ces salles se fera selon le planning suivant et hors vacances scolaires (cf. Annexe n°1) :

- Salle Toru TAKEMITSU _____les lundis _____de 14 heures à 17 heures
- Auditorium Claude SAMUEL les lundis de 20 heures à 22 heures 30
- Salle John Cage _____les mardis _____de 14 heures à 17 heures

ARTICLE 3

La présente mise à disposition est consentie pour l'année scolaire 2021-2022.

ARTICLE 4

L'Association devra s'assurer contre tous les risques propres au locataire, auprès d'une compagnie d'assurances solvable et en justifier à la Ville au moment de l'entrée dans les lieux.

ARTICLE 5

Les salles mises à disposition sont en bon état d'entretien. L'Association s'engage à jouir de celles-ci en bon père de famille et les tiendra en parfait état d'entretien de propreté.

ARTICLE 6

Les clés des locaux seront remises à Madame Karine LEMOINE. Celle-ci devra les restituer à la fin de ses cours.

Pour *l'Association*, La Présidente, Fait à ROYAN, le 15 NOV. 2021 En trois exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,

Karine LEMOINE

ANNEXE N°1



Siret: 522 019 538 00019

APE: 9001Z

Licence de spectacle : N° L-R-20-005440

Karine LEMOINE 17, Rue Jean Moulin 17200 Royan FRANCE

Tél. 05 46 90 72 34 Port. 06 20 95 73 15 blue.jazz.asso@gmail.com Mairie de Royan
Patrick MARENGO

en sa qualité de Maire de Royan

80 avenue de Pontaillac 17201 Royan CEDEX

Royan le 01 octobre 2021

Objet :

convention avec la Ville de Royan

occupation des locaux du Conservatoire de Musique

année scolaire : 2021 - 2022

BonJour,

Comme l'année dernière, et cela depuis 2008, l'association Blue Jazz poursuit son activité d'atellers de jazz et initiation d'improvisation jazz.

Après concertation avec Monsieur Le Calvé, l'association Blue Jazz compte occuper des locaux au Conservatoire de Musique de Royan selon le planning suivant:

JOUR	HORAIRES
lundis	14h00 - 17h00
mardis	14h00 - 17h00
lundis	20h00 - 22h30
	lundis mardis

Cordialement et musicalement,

Karine LEMOINE
Présidente

